

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 580 Subvention (3.000 euros) à l'association Croq' Anime dans le cadre de l'action culturelle locale (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Croq' Anime dans le cadre de l'action culturelle locale (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 20e, à l'association Croq' Anime, 107 rue de Ménilmontant (20e), au titre de ses activités en 2018. N° simpa : 69981, n° dossier 2018-07247.

Article 2 : Cette dépense de 3.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, à la rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO